



LA DIRECTION DÉSTOCKE TOUT DOIT DISPARAÎTRE !

Mercredi 20 février 2019, Guillaume PEPY (Président de SNCF Mobilités), entouré de Frédéric SAINT-GEOURS (Président du Conseil de Surveillance de la SNCF) et de Patrick ROPERT (DG de Gares & Connexions) ont tenté de faire de la pédagogie auprès des cheminots concernant leur avenir et la possible filialisation au 1^{er} janvier 2020, comme l'envisage la loi.

Les personnels

4500 agents pourraient intégrer la future filiale « Gares & Connexions SA ».

600 agents d'Escale, 200 agents de l'ASTI et des personnels AREP viendraient compléter les effectifs actuels de Gares et Connexions.

La gouvernance de la filiale

Guillaume PEPY annonce un conseil d'administration à 12 membres, dont 4 représentants des salariés, alors que les décrets ne sont pas encore parus. De là à dire que la direction tient le stylo du Gouvernement...

Le Statut des personnels

Le Président s'est voulu une fois de plus rassurant pour les agents du Cadre Permanent. Selon lui, rien ne changerait !

Toutefois, ses propos sont à nuancer car Il a réaffirmé qu'il ne pouvait y avoir deux catégories de salariés dans la même entreprise.

En ce qui concerne les nouveaux embauchés à partir du 1^{er} janvier 2020 ne bénéficiant plus du Statut, l'entreprise réfléchit à des dispositions soi-disant attractives.

Tout cela confirme la volonté de la direction de remettre en cause le contenu actuel du Statut (RH001) dans le cadre des négociations sur le futur pacte social d'entreprise.

L'organisation syndicale majoritaire au sein de Gares et Connexions prête à tout !

Lors de ce show, l'UNSA, par la voix du secrétaire du CSE Gares & Connexions, a revendiqué la sortie de Gares & Connexions du GPF (<https://youtu.be/hOxMV7gbbCc>).



Mais pourquoi ?

L'UNSA ne veut plus reverser sa quote-part concernant les Activités Famille et Enfance Jeunesse nationales (CCGPF).

Si la direction et le Gouvernement accédaient à leur revendication, cela aurait de graves conséquences pour l'ensemble des cheminots du périmètre de Gares et Connexions.

Gares et Connexions deviendrait une filiale de droit privé et ses salariés ne pourraient plus bénéficier des dispositions liées au RH001 pour les agents du Cadre Permanent et au RH0254 pour les contractuels.

Ce qui signifie :

- Plus de régime de travail particulier (RH0077) ;
- Plus de Facilités de Circulation pour les agents et leurs ayants droits ;
- Plus d'accès au régime de protection sociale et donc aux cabinets médicaux ;
- Plus de possibilité de reclassement ou de parcours professionnel au sein du groupe SNCF.

Les conséquences vont donc bien au-delà du sujet des Activités Sociales et Culturelles.

Les cheminots subissent les premiers effets néfastes de la loi « Pacte ferroviaire » votée le 27 juin 2018 (fermeture de ligne, de guichets et de gares, évolution des métiers, accélération des restructurations dans les établissements...).

La bataille pour une autre réforme ferroviaire est loin d'être terminée, nous vous invitons à créer ensemble les conditions pour agir pour que nos revendications soient entendues pour gagner une convention collective de branche de haut niveau.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur:.....Tél :

Syndicat :.....Tél :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :